



Angoulême, le 29 juin 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature du contrat de ruralité du territoire Sud-Charente

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, les communautés de communes Lavalette-Tude-Dronne et des 4B sud-Charente ont décidé à leur tour de s'engager aux côtés de l'État dans la signature d'un contrat de ruralité, à l'échelle du bassin de vie du Sud-Charente.

Cette démarche doit permettre d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire, en fédérant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs.

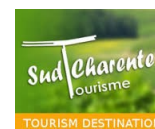
L'accord cadre du contrat de ruralité du territoire Sud-Charente sera signé le 4 juillet 2017 à 11h00 au château de Barbezieux entre :

- l'État, représenté par le préfet, Pierre N'GAHANE
- la communauté de communes des 4B Sud-Charente, représentée par son président, Jacques CHABOT ;
- la communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne, représentée par son président, Joël PAPILLAUD ;
- l'office de tourisme du Sud-Charente, représenté par son président, Charles AUDOIN ;
- la Caisse des Dépôts, représentée par son directeur territorial, Bruno CHAPTAL DE CHANTELOUP ;
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente, représentée par son président, Daniel BRAUD ;
- la Chambre d'Agriculture de la Charente, représentée par son président, Xavier DESOUCHE ;
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente, représentée par sa présidente, Geneviève BRANGÉ.

Par la signature de ce contrat, l'État souhaite encourager les deux communautés de communes à penser en termes de stratégie de développement du territoire en mettant en cohérence l'ensemble des projets locaux, en cours ou à venir. Cette stratégie doit se concrétiser en projets et équipements structurants autour de six priorités : l'accessibilité aux services et aux soins, le développement de l'attractivité, la redynamisation des bourgs-centres, la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale.

Ainsi, pour cette première année de mise en œuvre, **ce sont 35 projets d'investissement qui sont prêts à démarrer avec 2 210 330 € de soutiens financiers de l'État représentant 22,75 % du coût des projets** entrepris au profit de l'économie locale.

Vous êtes cordialement conviés à participer à cette séance de signature.



Bureau de la communication interministérielle
Catherine PÉRON – catherine.peron@charente.gouv.fr – 05 45 97 62 37
Laura VALENTI – laura.valenti@charente.gouv.fr – 05 45 97 61 13

